

**ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DES  
SITES ET VALLEES DU NAMUROIS**

**(ADSVN) asbl**

Rue Nanon, 98

5000 Namur

[ADSVN@Skynet.be](mailto:ADSVN@Skynet.be)

Namur, le 25 avril 2014,

A l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Namur,

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevins,

Concerne : **Enquête publique PCAR « Ilot Square Léopold ».**

Notre Association a pris connaissance du dossier relatif au Plan Communal d'Aménagement Révisionnel (PCAR) en référence et tient à vous faire part des observations et remarques suivantes.

- Depuis plus de cinq ans, la Ville de Namur a adopté le projet de centre commercial urbain proposé par Forum Invest, avec un schéma qui a été intégré naguère dans le PRU « Gare de Namur » et dans le présent PCAR. Ce schéma implique la disparition de la quasi-totalité des arbres du square Léopold. Nous déplorons vivement que, au cours de ces années passées, aucune alternative permettant d'intégrer ces arbres dans le projet n'ait jamais été étudiée par la Ville et que les propositions suggérées en ce sens par la CCATM et par l'association Namur 2080 ont été balayées en quelques pages lapidaires par l'auteur du RIE (cfr Alternatives 3 et 4, pages 257 à 266 dudit rapport).
- Si l'on se réfère au chapitre Milieu Naturel du RIE, page 108, on distingue clairement l'importance arborée de la moitié sud du périmètre et l'impact qu'aura sa destruction en plein centre ville. Force est de constater que les recommandations de l'auteur du rapport énumérant quelques mesures de compensations se limitent à un catalogue de conseils peu convaincants, qui relèvent davantage du gadget (toiture verte, mur végétal) ou de la fuite en avant (future ceinture verte en bordure de la corbeille), accompagnés de généralités de bon aloi.

- La création de deux nouveaux parcs sur le site des Abattoirs et le site des Casernes est une excellente initiative de la Ville dont on se félicite, mais notre association ne peut admettre que dans de récentes communications officielles, cela soit présenté comme une mesure compensatoire à la destruction du square Léopold : les espaces naturels s'additionnent, ils ne se remplacent pas comme un bien de consommation standard ; de plus, ces nouveaux parcs concernent des publics et des quartiers tout-à-fait différents du centre commercial.
- Nous réitérons donc quelques arguments déjà présentés en janvier 2012 par l'ADSVN pour la préservation du parc Léopold, à l'occasion de l'enquête publique sur le projet PRU «Gare de Namur », lequel a répertorié un ensemble de 37 arbres sur le site. Il s'agit d'essences longévives autant qu'ornementales et bien adaptées à la ville. Si ces essences dans leur ensemble ne sont pas remarquables, leur concentration dans un espace de verdure en plein centre urbain est un phénomène plutôt exceptionnel. Les ormes (6 individus) sont sans doute parmi les rares survivants de l'épidémie de graphiose qui a décimé l'essence au 20<sup>ième</sup> siècle. Six arbres présentent une circonférence de plus de 3 m et sept autres, une circonférence de plus de 2 m. Selon les experts de la DNF en dendrométrie, certains d'entre eux auraient donc plus de deux cents ans ! Ce patrimoine végétal s'est développé dans les fossés des fortifications Nord de la Ville et fait partie intégrante du paysage et de l'histoire de Namur. L'ensemble de cet **espace vert** s'étend sur environ 60 ares et représente un atout majeur, dans une zone de passage intense, à proximité des gares bus et SNCF. Il mérite davantage de considération que les quelques pages qui lui sont consacrées dans le dossier en référence.

En conclusion, notre association, de par ses statuts relatifs à la protection des sites, ne peut admettre la destruction sans débat et sans alternative des arbres de l'îlot Square Léopold.

Nous espérons, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, que vous comprendrez la position de notre Association et nous vous prions de recevoir l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Juan de Hemptinne,  
Président

A propos de l'ADSVN

L'Association de Défense des Sites et des Vallées du Namurois (ADSVN) est une association sans but lucratif ayant pour objet la défense des beautés naturelles et paysagères des sites et des vallées du namurois, ainsi que la protection du patrimoine régional, bâti ou non, urbain et rural.

